

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

16 juillet 2018

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 16 juillet 2018, à 20 h 7, à laquelle étaient présents :

Mme Adèle Beauregard, conseillère

MM. Michel Roy, maire  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Martin Lefebvre, conseiller  
Jacques Loïselle, conseiller  
Dominik Pelletier, conseiller

Était absente : Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Étaient également présents à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie et M. Daniel Grenier, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Ville de Ville-Marie.

170-07-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption des procès-verbaux :
  - 5.1 Procès-verbal de la séance du 18 juin 2018
6. Administration :
  - 6.1 Approbation des comptes du mois de juin 2018
7. Santé et bien-être :
  - 7.1 Approbation du rapport financier 2017 – OMH
  - 7.2 Entente de regroupement de l'OMH – Guigues, Lorrainville et Ville-Marie
8. Divers :
  - 8.1 Motion de félicitations – Mme Lynda Gaudet – Directrice générale de la municipalité de Béarn
  - 8.2 Motion de félicitations – Directeurs généraux de la MRC de Témiscamingue
9. Loisirs et culture :
  - 9.1 Contrat de visites préventives – CIMCO Réfrigération
  - 9.2 Offre de service ligne de feu ammoniac – CIMCO Réfrigération
10. Transport :
  - 10.1 Sécurité routière
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Sans objet.

171-07-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2018

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018 tel que déposé.

***ADMINISTRATION***

172-07-18

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2018

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de juin 2018 s'élevant à 315 485,36 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 113 773,12 \$, ainsi que la liste des comptes à payer du mois de juin 2018 s'élevant à 136 587,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

173-07-18

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2017 – OMH

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a déposé son rapport financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie doit approuver le rapport financier étant donné sa participation financière;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier représente bien la situation financière de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport financier 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

174-07-18

ENTENTE DE REGROUPEMENT DE L'OMH – GUIGUES, LORRAINVILLE ET VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno-de-Guigues, l'Office municipal d'habitation de Lorrainville et l'Office municipal d'habitation de Ville-Marie ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saint-Bruno-de-Guigues, de Lorrainville, et de Ville-Marie un projet d'entente de regroupement des trois (3) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (R.L.R.Q., chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RECOMMANDER favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno-de-Guigues, de l'Office municipal d'habitation de Lorrainville et de l'Office municipal d'habitation de Ville-Marie suivant les conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***DIVERS***

175-07-18

MOTION DE FÉLICITATIONS – MME LYNDA GAUDET – DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda Gaudet compte maintenant 35 ans de services dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaudet a reçu de la part de l'Association des directeurs municipaux du Québec un certificat de reconnaissance pour ses 35 ans de services lors du dernier congrès annuel qui s'est tenu en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaudet œuvre au sein de l'Association des directeurs municipaux du Québec comme administratrice de la zone Abitibi-Témiscamingue depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaudet est une personne engagée qui connaît l'importance du travail des directeurs généraux des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaudet est une ambassadrice unique qui transmet sa passion du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaudet a soumis, de son propre chef, un dossier de candidature pour les prix Mérites de l'Association des directeurs municipaux du Québec au dernier congrès annuel;

CONSIDÉRANT QUE la candidature a été retenue et que les directeurs généraux de la MRC de Témiscamingue ont reçu le prix du Mérite de la gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADRESSER une motion de félicitations à Mme Lynda Gaudet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Béarn, pour son implication, son engagement et son dévouement pendant ces 35 années de services dans le domaine municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

176-07-18

MOTION DE FÉLICITATIONS – DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux de la MRC de Témiscamingue ont reçu le prix du Mérite de la gestion municipale au dernier congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui s'est tenu en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent aussi reconnaître le travail accompli par l'ensemble des directeurs généraux et des équipes municipales sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Lecompte, directeur général de la Ville de Ville-Marie, fait aussi partie de l'équipe des directeurs généraux du Témiscamingue qui ont mis l'épaule à la roue en participant à la conclusion de diverses ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux reconnaissent l'importance d'être appuyés par tous les équiériers municipaux de leur propre municipalité afin de les accompagner pour la réalisation et l'atteinte des objectifs de la gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADRESSER une motion de félicitations à tous les directeurs généraux de la MRC de Témiscamingue pour leur implication, leur engagement et leur dévouement à assurer une saine gestion de nos municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***LOISIRS ET CULTURE***

177-07-18

**CONTRAT DE VISITES PRÉVENTIVES – CIMCO RÉFRIGÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE CIMCO Réfrigération a présenté une soumission pour un contrat de visites préventives pour l'aréna Frère-Arthur Bergeron pour une durée de deux (2) ans pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise spécialisée offre un excellent service depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les prix sont concurrentiels et que l'augmentation des prix représente 2 % par année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER le contrat de service fourni par CIMCO Réfrigération pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2020, selon les conditions du contrat. Le coût du contrat est le suivant :

- 1<sup>re</sup> année du contrat : 3 888,26 \$, plus taxes;
- 2<sup>e</sup> année du contrat : 3 966,04 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

178-07-18

**OFFRE DE SERVICE LIGNE DE FEU AMMONIAC – CIMCO RÉFRIGÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de la phase II de l'Aréna Frère-Arthur Bergeron, il a été constaté que la ligne de feu existante en cas de bris du système d'ammoniac est désuète et dangereuse pour la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite auprès de CIMCO Réfrigération;

CONSIDÉRANT QUE CIMCO Réfrigération a présenté une soumission pour enlever la ligne de feu et autres à l'Aréna Frère-Arthur Bergeron au montant de 7 250 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette ligne de feu sera remplacée par des vannes de sécurité du refroidisseur selon les nouvelles normes d'installation en vigueur;

CONSIDÉRANT la sécurité du public et des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service fournie par CIMCO Réfrigération comme déposée au montant de 7 250 \$ plus taxes;

DE FINANCER cette dépense par l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***TRANSPORT***

179-07-18

#### **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'un groupe de parents de l'École Saint-Gabriel de Ville-Marie s'inquiète pour la sécurité de leurs enfants étant donné le flot de circulation qui prévaut principalement sur la route 382 et la route 101/chemin de Fabre;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été créé il y a quelques mois afin d'étudier la situation et proposer des solutions;

CONSIDÉRANT QUE seule la Ville de Ville-Marie peut adresser une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie souhaite améliorer la sécurité des enfants qui fréquentent l'école Saint-Gabriel, ainsi que la sécurité des cyclistes et des utilisateurs de quadriporteurs (qui sont de plus en plus nombreux sur le territoire);

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable sera ramenée sur la rue Dubrûle à partir de la rue Sabourin et qu'il est nécessaire d'installer des panneaux de défense de stationner du côté sud entre les rues Dubrûle et des Oblats Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Ville installera de nouvelles traverses piétonnières avec affichage approprié sur la rue Saint-André pour traverser la rue Industrielle et sur la rue Industrielle pour traverser la rue Saint-André, traverses piétonnières qui serviront de corridors scolaires pour le secteur Létourneau, Boivin et G. E. Morency;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RAMENER le corridor de la piste cyclable comme indiqué ci-haut;

DE PROCÉDER à l'installation de nouvelles traverses piétonnières comme indiqué ci-haut;

DE DÉPOSER une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports comme suit :

- Installer une traverse piétonnière sur la route 382 près de la rue Monfort;
- Prévoir l'installation d'une balise de type PZ-1201 ou un panneau comme le propose le projet pilote de l'intersection des rues Dubrûle et des Oblats Nord;
- Installer des panneaux d'indication 30 km/heure pour la zone scolaire au bas de la côte de la route 382 et de la rue Monfort;
- Prévoir le marquage au sol de cette zone scolaire sur la route 382;
- Déplacer le panneau de 50 km/heure du bas de la côte de la route 382 en haut de cette même côte;
- Délimiter au sol un corridor pour la piste cyclable du côté ouest de la route 101/chemin de Fabre de l'intersection de la rue Notre-Dame Sud jusqu'à la première entrée de la rue Bellehumeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180-07-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy  
Maire

Daniel Grenier  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.